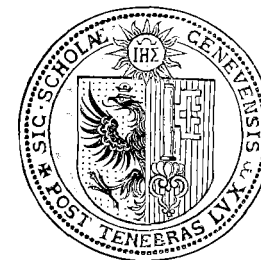


PROGRAMME
DES
COURS
DE
L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LE
SEMESTRE D'ÉTÉ 1905



GENÈVE
IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1905

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1905 et finira le 15 juillet.

La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1904-1905 est composé de :

MM. Alfred MARTIN, *Recteur* ;
Bernard BOUVIER, *Vice-Recteur* ;
Hector CRISTIANI, *Secrétaire* ;

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Albert MAYOR, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

ÉTÉ 1905

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le Professeur R. CHODAT, doyen.

SEMESTRE D'ÉTÉ

M. C. CAILLER, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i> — Suite du cours d'hiver.	3 heures.
<i>Mécanique rationnelle.</i> — Suite du cours d'hiver.	2 »
<i>Conférence d'analyse.</i> »	2 »
M. H. FEHR, prof. ord.	
<i>Géométrie descriptive et projective.</i>	2 heures.
<i>Algèbre.</i> — Théorie générale des équations.	2 »
<i>Séminaire de géométrie supérieure.</i>	2 »
MM. CAILLER et FEHR.	
<i>Exercices pratiques de calcul différentiel et intégral.</i>	2 heures.
» <i>de mécanique rationnelle.</i>	2 »
» <i>d'algèbre et de géométrie.</i>	2 »
M. R. GAUTIER, prof. ord.	
<i>Astronomie théorique.</i>	2 heures.
<i>Océanographie.</i>	2 »

M. C.-E. GUYE, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 heures.
<i>Conférences du laboratoire de physique.</i>	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.</i> — Tous les jours.	
M. C. GRÆBE, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie.</i>	
M. Amé PICTET, prof. ord.	
<i>Toxicologie.</i>	2 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie biologique et pharmaceutique.</i> — S'adresser au professeur.	
M. L. CHAVANNE, prof. ord.	
<i>Pharmacognosie.</i>	3 heures.
<i>Analyse des substances alimentaires.</i>	2 »
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse des denrées alimentaires.</i> — S'adresser au professeur.	
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
<i>Chimie technique.</i>	3 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire.</i> — <i>Visites d'usines.</i>	
M. L. DUPARC, prof. ord.	
<i>Minéralogie et Pétrographie.</i> — Suite du cours d'hiver.	3 heures.
<i>Répétitoire pratique.</i>	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie ana- lytique.</i> — Tous les jours.	
<i>Chimie analytique (suite).</i>	2 heures.
<i>Minéralogie descriptive (suite).</i>	1 heure.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire.</i> — Tous les jours. S'adresser au professeur.	

M. E. YUNG, prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 heures.
<i>Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.</i> — Tous les jours.	
M. BEDOT, prof. extr.	
<i>Zoologie générale.</i>	1 heure.
M. R. CHODAT, prof. ord.	
<i>Botanique.</i> (Systématique et Biologie des Pterido- phytes et Phanérogames).	5 heures.
<i>Botanique pharmaceutique.</i>	1 heure.
<i>Excursions botaniques.</i> — Tous les jeudis.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i> Tous les jours, sauf le jeudi.	
M. Ch. SARASIN, prof. ord.	
<i>Paléontologie des invertébrés.</i>	4 heures.
<i>Géologie de la Suisse (suite).</i>	1 heure.
<i>Répétitoire de Paléontologie.</i>	1 heure.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire.</i> — Tous les matins.	
<i>Excursions géologiques.</i>	
M. L. MASSOL, prof. extr.	
<i>Bactériologie.</i>	1 heure.
M. Th. FLOURNOY, prof. extr.	
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie expérimentale et recherches spéciales.</i> — S'adr. à M. le D ^r Claparède, chargé de la direction du laboratoire.	
<i>Répétitoire de psychologie physiologiques. Recherches spéciales.</i>	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. E. ANDRÉ, D ^r ès sc.	
<i>Zoologie médicale : Arthropodes</i>	1 heure.

M. A.-M. BOUBIER, D ^r ès sc.	
<i>Les phénomènes intimes de la reproduction, les métamorphoses des éléments sexuels et la fécondation.</i>	1 heure.
M. J. CARL, D ^r phil.	
<i>Le squelette et les téguments des vertébrés avec répétitoire.</i>	1 heure.
M. L. DÉMOLIS, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie physique.</i>	1 heure.
M. A. ROTSCHY, D ^r ès sc.	
<i>Huiles essentielles et parfums.</i>	1 heure.
M. Alf. LENDNER, D ^r ès. sc.	
<i>Détermination des plantes.</i>	1 heure.
M ^{lle} Irma GOLDBERG, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie organique.</i>	1 heure.
M. A. CORCELLE, D ^r ès sc.	
<i>Chimie minérale appliquée à l'analyse.</i>	1 heure.
M. STEFANOWSKA, D ^r ès sc.	
<i>Physiologie générale : Phénomènes de la croissance chez les êtres vivants.</i>	1 heure.
M. Alph. BERNOUD, D ^r ès sc.	
<i>Aérostation.</i>	1 heure.
<i>Abaques physiques et chimiques. (Tableaux graphiques)</i>	1 heure.
M. E. STEINMANN, D ^r ès sc.	
<i>Dynamos et moteurs à courants continus.</i>	1 heure.
M. P. DENSO, D ^r phil.	
<i>Production et application de l'électricité à haute tension.</i>	1 heure.
M. E. BRINER, D ^r ès sc.	
<i>Thermodynamique appliquée à la chimie.</i>	1 heure.

M. RENÉ DE SAUSSURE, D ^r Phil.	
<i>La géométrie du mouvement.</i>	2 heures.
M. D. MIRIMANOFF, D ^r ès sc.	
<i>Théories du potentiel.</i>	2 heures.
M. DECKER, D ^r phil.	
<i>Histoire de la Chimie.</i>	1 heure.
M. S. GRINTZESCO, D ^r ès sc.	
<i>Algues vertes.</i>	1 heure.
M. L. VIRET, D ^r ès sc.	
<i>Biologie des plantes aquatiques.</i>	1 heure.
A. JAQUEROD, D ^r ès sc.	
<i>Etude physico-chimique des gaz</i>	1 heure.
M. E. PITTARD, D ^r ès sc.	
<i>Anthropologie : L'homme et la femme. Comparaisons sexuelles.</i>	1 heure.

Etablissements publics

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L' *Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal*

de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. le Dr John Briquet.

Le *Laboratoire municipal de bactériologie et de sérothérapie*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Massol.

Conditions d'Admission¹.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Le doyen et les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine ; pour ceux de la pharmacie, le programme spécial.

Plan des Études Pharmaceutiques.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre pour se perfectionner dans l'une ou l'autre des branches.

1^{er} Semestre (hiver) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique.

2^{me} Semestre (été) : Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Excursions botaniques.

3^{me} Semestre (hiver) : Chimie pharmaceutique et toxicologique. Pharmacie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Botanique.

4^{me} Semestre (été) : Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires :* Pharmacie. Microscopie pharmaceutique. Exercices de physique. Excursions botaniques.

N.-B. — L'examen professionnel fédéral peut être subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888.

FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

- Interprétation d'auteurs latins.* — Catulle. 2 heures.
 Suétone : *Vie d'Auguste.* 2 heures.
Histoire de la littérature latine. — Les deux Pline.
 — Tacite et Suétone. 2 heures.
Histoire des religions. — L'Islam. 2 heures.

M. Jules NICOLE, prof. ord.

- Interprétation d'auteurs grecs.* — Pindare : *Odes choisies* (prog. de la licence). — Aristophane : *Les Guêpes* (prog. de la licence). 4 heures.
Histoire de la littérature grecque. — L'époque romaine (suite du cours d'hiver). 2 heures.
Paléographie grecque. — Déchiffrement de textes.
 — Eléments de critique conjecturale. 1 heure.

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

- Histoire de la littérature française.* — La Comédie au XVII^e siècle. Contemporains et successeurs de Molière. 3 heures.
Exercices de composition et de style. 2 »
Explication des auteurs de la licence. 1 heure.
Séminaire. (Voir plus loin).

M. Eugène RITTER, prof. ord.

- Histoire de la langue française.* — Les temps modernes. 2 heures.
Interprétation d'anciens textes français. 2 »

M. Ernest MURET, prof. ord.

- Grammaire historique des langues romanes.* — Le nom. 3 heures.
Littérature italienne. — Dante, sa vie et son œuvre. 1 heure.
Conférence (italien). — Explication du *Décameron* de Boccace. (*Novelle scelte*, éd. Fornaciari; Florence, Sansoni). 1 heure.
Conférence. — Explication de romances espagnols. 1 »

M. Emile REDARD, prof. ord.

- Histoire des littératures allemande et anglaise.* — Roman, histoire et poésie pendant le deuxième quart du XIX^e siècle. 2 heures.
Conférence. — Interprétation et commentaire d'auteurs allemands : H. Heine : fragments du *Buch der Lieder* [*Die Nordsee* (1826); *Deutschland, ein Wintermärchen* (1844) et *Romancero* (1850)]. 1 heure.
Conférence. — Interprétation et commentaire d'auteurs anglais : Edgar Poe : *The Black Cate, a tale.* Shakespeare : *Hamlet.* 1 heure.

M. Joseph WERTHEIMER, prof.

- Philologie.* — Philologie orientale au XVII^e siècle. 2 heures.
Linguistique. — Mythologie hébraïque et arabe. 2 »

M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.

- Sanscrit.* 2 heures.
Conférence. — Grammaire historique de l'anglais et de l'allemand. 2 heures.
Séminaire. (Voir plus loin).

M. Edouard MONTET, prof. ord.

- Langue et littérature arabe.* (Voir le programme des cours de la Faculté de Théologie).

M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.

<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie grecque.	4 heures.
Questions diverses de philosophie.	1 »
Exercices philosophiques.	1 »

M. Adrien NAVILLE, prof. ord.

<i>Théorie de la science.</i> — Classification et histoire générale des sciences.	2 heures.
Le système des sciences sociales.	1 »

M. Paul DUPROIX, prof. ord.

<i>Science de l'éducation.</i> — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.	2 heures.
La science de l'éducation au XIX ^e siècle.	1 »
Méthodologie.	1 »
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles.	1 »
<i>Littérature française.</i> — La littérature du XIX ^e siècle	2 »

M. Francis DE CRUE, prof. ord.

<i>Histoire moderne.</i> — Le parlement et les révolutions d'Angleterre (Epoque moderne).	2 heures.
<i>Institutions.</i> — La monarchie française.	1 »
<i>Conférence.</i> — Guerre de la succession d'Espagne d'après les mémoires de Saint-Simon.	1 »
<i>Paléographie et diplomatique du Moyen Age</i> (XIV ^e et XV ^e siècles). Déchiffrement de documents originaux.	1 »

M. Charles SEITZ, prof. ord.

<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de la Grèce au IV ^e siècle avant J.-C.	2 heures.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire grecque	1 heure.
<i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe de 1856 à 1860.	2 heures.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude criti-	

que de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 heure.
<i>Séminaire.</i> (Voir plus loin).	

M. Charles BORGEAUD, prof. ord.

<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. Le XIX ^e siècle.	2 heures.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 »

M. Edouard NAVILLE, prof. extraord.

<i>Egyptologie.</i> — Histoire d'Egypte depuis les origines.	2 heures.
--	-----------

M. William ROSIER, prof. ord.

<i>Géographie historique, politique et économique.</i> — Géographie économique des Etats-Unis.	2 heures.
— Histoire de la géographie de l'Amérique. La découverte et les premières explorations.	1 »
<i>Conférence de géographie économique.</i>	1 »

M. Louis WUARIN, prof. ord.

<i>Systèmes politiques.</i> — La rivalité de l'Eglise et du pouvoir civil au moyen âge.	2 heures.
<i>Sociologie théorique.</i> — Ce qui a été fait en dehors des travaux d'Auguste Comte et d'Herbert Spencer.	1 »
<i>Sociologie appliquée.</i> — Le mouvement coopératif dans ses diverses directions.	2 »
<i>Conférences.</i>	2 »

M. Edgard MILHAUD, prof. ord.

<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	2 heures.
<i>Conférence.</i>	1 »
<i>Cours spécial.</i> — Le surpeuplement des habitations urbaines et les lois de la rente.	2 »
<i>Conférence.</i>	1 »

M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.	
<i>Histoire économique. — Le XVIII^e siècle et la Révolution française.</i>	3 heures.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	1 »
M. Léon WINIARSKY, prof. extraord.	
<i>Statistique.</i>	2 heures.
<i>Conférence de statistique.</i>	1 »
M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.	
<i>Philosophie du droit. (Voir le progr. de la Faculté de Droit).</i>	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Arthur de CLAPARÈDE, D ^r en droit.	
<i>Géographie politique, économique et sociale. — Colonisation. — Le régime du protectorat. Un type : La Tunisie.</i>	1 heure.
M. Ch. BALLY, D ^r en philosophie.	
<i>Accentuation et thème grecs.</i>	1 heure.
<i>Grammaire historique du grec ancien. — Le consonantisme. — Lecture d'inscriptions dialectales.</i>	2 »
M. Henri COURVOISIER, lic. ès-lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs. — Sophocle, Antigone.</i>	1 heure.
<i>Interprétation d'auteurs latins. — Horace. Satires, livre II.</i>	1 »
M. W.-M. KOZLOWSKI.	
<i>Histoire philosophique des sciences naturelles.</i>	2 »

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.	
<i>— Etudes de Folklore : Les météores, les forêts, le monde souterrain.</i>	1 heure.
M. Conrad DE MANDACH.	
<i>La peinture hollandaise au XVII^e siècle.</i>	2 heures.
<i>— L'art Suisse. — Excursions archéologiques.</i>	2 »
M. F.-F. ROGET.	
<i>Analyse des textes de la licence.</i>	2 heures.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i>	2 »
M ^{lle} J. CARTIER.	
<i>L'influence de l'Allemagne sur le théâtre romantique en France.</i>	1 heure.
M. A. SECHEHAYE, D ^r phil.	
<i>Lecture de textes français du XVI^e siècle. (Portés au programme de la licence).</i>	
<i>a) pour les candidats au premier examen.</i>	1 heure.
<i>b) pour les candidats au second examen.</i>	1 »
M. Georges THUDICHUM.	
<i>Diction et prononciation. — Phonétique pratique du français. Exercices d'articulation.</i>	1 heure.
M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.	
<i>Histoire de l'art. — Histoire de la peinture de genre.</i>	1 heure.
M ^{me} Dora PASMANIK, D ^r phil.	
<i>— Répertoire de l'histoire de la philosophie.</i>	1 heure.
M. Otto KARMIN, D ^r phil.	
<i>— Les théoriciens de la propriété foncière depuis Adam Smith.</i>	1 heure.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Conférences spéciales.

- M. Bernard BOUVIER, prof.
Lecture analytique d'auteurs français modernes. 1 heure.
Exposés et discussions littéraires. 1 »
- M. Ch. SEITZ, prof.
Les mœurs et les institutions de la France au XVIII^e siècle. 1 heure.
- M. F. DE SAUSSURE, prof.
Phonologie. — La versification française ; étude de ses lois, du XVI^e siècle à nos jours. 1 heure.
- M. Louis ZBINDEN, privat-docent.
Méthodologie du français. — I. Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. 1 heure.
 — II. Conférence d'application. — Leçons sur les questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire. 2 heures.
- M. Alfred DUFOUR, privat-docent.
Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais). 1 heure.
- M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.
Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle. Gallicismes. 1 heure.
Exercices écrits de langue et de style. 1 »

- M. Ch. BALLY, privat-docent.
Stylistique (fondée sur la lecture d'auteurs français). 1 heure.
- M. A. SECHEHAYE, privat-docent.
Eléments de grammaire historique du français. 1 heure.
Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands). 1 »
- M. Georges THUDICHUM, privat-docent.
Diction et prononciation française. — Phonétique. 2 heures.
 I. Etude pratique des sons du français.
 II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.
- M. Emile CHAIX, privat-docent.
Stylistique (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes). 1 heure.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclaté pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les étudiants ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômées, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commencent le 10 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Economie politique, économie sociale et sociologie, science des finances, statistique, histoire économique, géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1905, du 17 juillet au 28 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur LOUIS REHFUS, doyen.

- M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.
Histoire et institutions du droit moderne (spécialement du droit germanique). 7 heures.
- M. Ferdinand GENTET, prof. ord.
Droit public général. — Principales théories sur l'Etat, la Constitution, le Gouvernement et les rapports juridiques de l'Etat. 3 heures.
- M. Alfred MARTIN, prof. ord.
Droit civil. — Etude du Code civil français. (Références au projet suisse). Livre III, Privilèges, Hypothèques, Prescription. 5 heures.
Droit privé fédéral. — Etude du Code fédéral des Obligations. 2 heures.
- M. Alfred GAUTIER, prof. ord.
Procédure civile. — Exposé systématique de la procédure civile. Droit comparé. 3 heures.
- M. Louis REHFUS, prof. ord.
Droit civil. — Le droit de famille, d'après le code civil français. (Cours pour les étudiants de 1^{re} année). 4 heures.
Droit commercial. — 1^o Les assurances. 2 heures.
2^o La faillite. 2 »

Code civil allemand (Livre IV). — Droit de famille. 2 heures.

M. Charles BERGEAUD, prof. ord.

Histoire nationale. — Histoire constitutionnelle de la Suisse. Le XIX^{me} siècle. 2 heures.

M. Paul MORIAUD, prof. ord.

Législation civile comparée. — Code civil allemand, livre V. — Successions. — Exposé accompagné d'aperçus de droit comparé. 3 heures.

Système du droit privé romain. 8 heures.

Le cours comprend un cours spécialement consacré aux obligations et qui peut être suivi séparément sous le titre :

Pandectes. — Obligations (partie spéciale). 3 heures.

Conférence de Pandectes. 1 heure.

Exégèse du corpus juris (avec travaux écrits, en français ou en allemand). 2 heures.

M. Louis MÉGEVAND, prof. ord.

Médecine légale. 1 heure.

M. Edgard MILHAUD, prof. ord.

Economie politique. — Cours général. — La répartition et la consommation. 2 heures.

Conférence. 1 heure.

Cours spécial. — Le surpeuplement des habitations urbaines et les lois de la rente. 2 heures.

Conférence. 1 heure.

M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.

Code civil allemand. — Allgemeiner Theil (en allemand). 4 heures.

Sachenrecht (en allemand). 5 »

Uebungen im bürgerlichen Rechte für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten (en allemand). 2 heures.

Konversatorium über römisches Recht (en allemand). 2 heures.

M. Jules ROGUIN, prof. extr.

Droit public fédéral (suite du cours d'hiver). 3 heures.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Hugo DE CLAPARÈDE, D^r en Droit.

Histoire du droit germanique (Deutsche Reichs- und Rechtsgeschichte). 4 heures.

Code civil allemand (Livre II, des Obligations. Recht der Schuldverhältnisse). 5 heures.

M. X.-S. COMBOTHECRA, D^r en Droit.

Introduction à la science du droit. 3 heures.

Histoire du droit romain. 4 »

Philosophie du droit. 2 »

M. Emile SPIRA, D^r en Droit.

<i>Droit pénal allemand</i> (Deutsches Strafrecht).	4 heures.
<i>Droit international public</i> (Völkerrecht).	2 »

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions du droit romain. — Histoire et institutions du droit moderne (semestre d'été). — Introduction au droit civil. — Législation civile comparée. — Economie politique. — Histoire constitutionnelle de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses).

PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉE

Droit constitutionnel comparé. Législation civile comparée (semestre d'été).

DEUXIÈME ANNÉE

Médecine légale. Droit commercial, cours général.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Droit international public. — Droit public. — Droit civil. — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial (cours spéciaux). — Droit romain (Pandectes). — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

TROISIÈME ANNÉE

Droit international privé.

Programme d'études pour les étudiants allemands.

Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les sept heures). — Lecture du Corpus Juris. — Séminaire de droit romain. — Histoire du droit germanique. — Conversatorium über römisches Recht. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Philosophie du droit. — Droit pénal allemand.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Edouard MONTET, doyen.

M. Auguste CHANTRE, prof. ord. <i>Théologie historique.</i> — La Réforme et ses précurseurs immédiats.	4 heures.
M. Edouard MONTET, prof. ord. <i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Fragments de l'Hexateuque.	2 heures.
<i>Critique de l'Hexateuque.</i>	2 »
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. — Interprétation philologique du livre de la Genèse.	1 heure.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 heures.
<i>Histoire du peuple d'Israël.</i>	2 »
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i> — Division supérieure : Harnack, <i>Das Wesen des Christentums.</i> — Pfeiderer, <i>Das Christusbild des urchristlichen Glaubens.</i>	1 heure.
Division inférieure.	2 heures.
<i>Langue arabe.</i> — Division supérieure : Interprétation du Coran.	1 heure.
Division inférieure : Eléments de la grammaire.	1 »
<i>Histoire de la littérature arabe.</i> — Introduction. — La poésie arabe antéislamique. — Le Coran et l'époque de Mahomet.	2 heures.
M. Ernest MARTIN, prof. ord. <i>Exégèse du Nouveau Testament.</i> — L'Épître aux Romains.	4 heures.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> — Les Épîtres aux Thessaloniciens et aux Galates.	1 heure.

M. Gaston FROMMEL, prof. ord. <i>Apologétique chrétienne : les problèmes du mal ; les problèmes du surnaturel.</i>	3 heures.
<i>Introduction à la dogmatique.</i>	1 heure.
M. Hippolyte BALAVOINE, prof. ord. <i>Morale chrétienne.</i> — Le fait moral dans l'humanité.	3 heures.
<i>Études critiques.</i>	4 heure.
<i>Diction.</i>	1 »
M. Marc DORET, prof. ord. <i>Ecclésiologie.</i>	1 heure.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 »

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

EXERCICES DE CATÉCHÈSE

Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord. <i>Interprétation philologique de l'Apocalypse.</i> — <i>Patrologie grecque.</i> — Lecture de textes choisis.	2 heures.
M. Paul OLTRAMARE, prof. ord. <i>Patristique latine.</i> — Interprétation de textes choisis.	1 heure.
M. Henri ROEHRICH, pasteur. <i>Musique religieuse.</i>	1 heure.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur A. MAYOR, doyen.

M. S. LASKOWSKI, prof. ord.

Anatomie humaine. — L'organe central de la circulation et le système vasculaire. Vaisseaux lymphatiques. Système nerveux central et nerfs périphériques. 6 heures.

M. A. ÉTERNOD, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : Organes et appareils. — Histologie topographique. 3 heures.

Embryologie. — 1^{re} partie : Embryologie comparée et humaine. 3 heures.

Stomatologie. — 2^{me} partie : Anatomie pathologique et nosologie de la cavité buccale et des dents. 2 heures.

Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie. — A lieu au semestre d'hiver.

Travaux pratiques d'histologie normale. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi.

M. J.-L.-P. PREVOST, prof. ord.

Physiologie. — Fonctions de la vie de relation. 6 heures.

Exercices pratiques dans le laboratoire. — Tous les jours.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

M. X., prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale des organes.</i>	5 heures,
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i> — Trois fois par semaine.	
<i>Autopsies.</i> — Trois fois par semaine (avec le concours de M. le Dr Huguenin).	
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
M. L. BARD, prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. $\frac{1}{2}$
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée. — Tous les jours.	
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 heures.
M. C. GIRARD, prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. $\frac{1}{2}$
<i>Exercices pratiques d'exploration chirurgicale</i> (avec le concours du chef de clinique)	1 heure.
<i>Exercices pratiques de chirurgie courante</i> (id.).	1 heure.
M. A. JENTZER, prof. ord.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	6 heures.
<i>Cours théorique de gynécologie.</i>	2 »
<i>Policlinique gynécologique.</i>	2 »
M. A. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies des enfants.	3 heures.
M. J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Médecine opératoire.</i> — Quatre séances par semaine, de 2 heures chacune.	
M. A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Modificateurs des fonctions de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des fonctions digestives et de la nutrition. — Métalloïdes et métaux	4 heures.

<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	
<i>Policlinique médicale.</i>	2 heures.
M. L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale et déontologie médicale.</i> — Cours théorique. — Autopsies par les élèves selon matériel. — Rédaction de rapports médico-légaux.	3 heures.
M. R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Cours théorique et pratique.	2 heures.
M. le Dr Auguste REVERDIN, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 heures.
M. le Dr H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées</i>	3 heures.
M. H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Cours d'hygiène.</i> — A lieu dans le semestre d'hiver.	
<i>Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i> — Tous les jours.	
<i>Recherches spéciales d'hygiène de pathologie expérimentale et de bactériologie.</i> — Tous les jours.	
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 heures.
M. G. HALTENHOFF, prof. extr.	
<i>Clinique ophtalmologique.</i>	2 heures.
<i>Ophtalmologie.</i>	1 heure.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le Dr L. BEUTTNER.	
<i>Laboratoire pour recherches histopathologiques.</i> — Tous les jours.	

M. le D ^r BOURDILLON. <i>Policlinique des maladies des enfants.</i>	2 heures.
M. le D ^r DuBois. <i>Thérapeutique dermatologique.</i>	1 heure.
M. le D ^r GOURFEIN. <i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i>	2 heures.
M. le D ^r GUDER. <i>Cours pratique d'oto-rhyno-laryngologie.</i>	2 heures.
M. le D ^r HUGUENIN. <i>Anatomie pathologique de l'appareil circulatoire.</i>	1 heure.
<i>Anatomie pathologique des os et des articulations.</i>	1 heure.
M. le D ^r HUMBERT. <i>Répertoire de pathologie interne élémentaire.</i>	2 heures.
M. le D ^r JAUNIN. <i>Otologie et laryngologie pratiques.</i>	2 heures.
M. le D ^r Charles JULLIARD. <i>Cours de bandages et appareils chirurgicaux, avec exercices pratiques.</i>	2 heures.
M. le D ^r KOENIG. <i>Gynécologie.</i>	2 heures.
<i>Répertoire d'opérations obstétricales au mannequin (en deux groupes).</i>	2 heures.
M. le D ^r KUMMER. <i>Cours pratique de diagnostic et de thérapeutique des maladies chirurgicales.</i>	2 heures.
M. le D ^r Ed. LONG. <i>Anatomie pathologique des principales affections du</i>	

<i>système nerveux. (Démonstration de coupes histologiques).</i>	1 heure.
M. le D ^r LADAME. <i>Neurologie, Anatomie fine des centres nerveux avec applications à la pathologie.</i>	2 heures.
M. le D ^r Ed. MARTIN. <i>Maladies des enfants.</i>	1 h. ¹ / ₂
M. le D ^r PALLARD. <i>Cours pratique de thérapeutique clinique.</i>	2 heures.
M. le D ^r PAPADAKI. <i>Psychiatrie théorique.</i>	1 heure.
M. le D ^r PASMANIK. <i>Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.</i>	2 heures.
M. le D ^r ROCH. <i>Exercices de thérapeutique.</i>	1 heure.
M. le D ^r RUEL. <i>Répertoire de médecine interne.</i>	1 heure.

A) CONDITIONS D'ADMISSION A L'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève¹.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes,

¹ Voir les conditions d'immatriculation à la Faculté des Sciences.

justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

Pour les étudiantes en médecine russes, il faut :

1° Le diplôme de 7^{me} classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2° Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de St-Pétersbourg (8 classes).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

B) CONDITIONS D'ADMISSION AUX EXAMENS

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901*; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au doyen; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le professeur Jentzer, président local, Maternité, à 10 heures du matin.

Plan des Études médicales¹.

A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES

PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique; de chimie; de botanique; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

TROISIÈME ANNÉE

5° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

¹ On peut se procurer ce plan d'études au Bureau de l'Université.

6° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

Exercices pratiques ; Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; pédiatrique ; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

Exercices pratiques : Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

CINQUIÈME ANNÉE

9° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies.

10° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique ; psychiatrique ; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.
Thèse.

N.B. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus ; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

GENÈVE, le 10 Février 1905.

Le Conseiller d'État
chargé du Département de l'Instruction publique :
D^r VINCENT.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.*

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une Université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 fr.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs ;

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie ; diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.

1. La demande doit être présentée dans les 15 jours qui suivent l'ouverture des cours.

3° Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences en droit, en théologie, en médecine.

4° La Faculté des Lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de baccalauréat ès sciences médicales ont lieu au commencement du semestre d'hiver et à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens de doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Pour l'inscription aux examens en médecine, voir page 34.

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire-caissier de l'Université.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
 2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
 3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
 4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
 5. — DISDIER (1864), pour prix décernés par l'Université.
 6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
 7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
 8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
 10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
 11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
 12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
 13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
 14. — MULLER (1896), pour le laboratoire de botanique systématique.
 15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
 16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
 17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
-

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1906 et 1907.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — SUJET : *La Philosophie d'Herbert Spencer.*

Le prix sera décerné en Janvier 1906.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1905.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — SUJET : *L'Histoire diplomatique de l'Escalade,* d'après les documents publiés jusqu'à la fin de 1903.

Le prix sera décerné en Janvier 1906.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1905.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans pour les Prix Humbert et Ador.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera en Janvier 1906, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} Novembre 1905.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peu-

vent être *manuscrits ou imprimés* (ces publications ne doivent pas remonter à *plus d'un an*). Sont exclues *les thèses de doctorat*.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

5. Les personnes immatriculées dans la Faculté des Sciences à dater de Juin 1899 sont autorisées à présenter au concours de Janvier 1906 un mémoire manuscrit inédit.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch).

La Faculté des Lettres décernera en Janvier 1906, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} Novembre 1905.

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1907, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} Novembre 1906.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en Janvier 1907, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure, histoire de la philosophie, sociologie philosophique).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 Octobre 1906.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir, les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1906, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit public suisse. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} Octobre 1905.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en janvier 1906, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} Novembre 1905.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix fondés par M. Arthur Chenevière.

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en janvier 1906, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Rapports entre la doctrine de la prédestination chez Calvin et son ecclésiologie.

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 Octobre 1905.

Dispositions relatives au prix Chenevière.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le Jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot

Prix de *douze cents francs*. — Le prochain concours sera annoncé au programme du semestre d'hiver 1905-1906.

Le prix sera décerné en 1907.

Prix de la Faculté

La Faculté de Médecine décernera en Janvier 1906, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1905.

La Faculté de Médecine décernera, en Janvier 1907, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 Octobre 1906.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Au nom de l'Université :

ALFRED MARTIN, *Recteur.*

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

(Extrait de la loi du 1^{er} Mars 1876)

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

(élus pour 4 ans, à dater du 1^{er} Janvier 1901)

MM. VINCENT, Alfred, conseiller d'Etat, *président*.
NAVILLE, Adrien, prof.
MONTET, Edouard, prof.
BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.
BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.
PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.
GUYE, Ph.-A., prof.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Docteurs

PROFESSEURS

- MM. Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
Bard, Louis, rue Bellot, 6.
Bedot, Maurice, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
Bridel, Louis, Tokio, Japon.
Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
Cailler, Charles, rue de l'Ecole-de-Chimie, 4.
Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 8.
Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.
Cristiani, Hector, place Bel-Air, 2.
De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.
Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel Colladon, 3.
Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).
× Fehr, Henri, rue Gevray, 19.
Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.
× Frommel, Gaston, Grange-Canal.
Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
Gautier, Raoul, Cologny.
Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.
Girard, Charles, rue Sénébier, 20.
Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).
Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
× Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.
Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.
Guye, Eugène, route de Chêne, 83.
× Hallenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.
× Jentzer, Alcide, rue Dancet, 1.
Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
Martin, Alfred, rue Tœpfer, 13.
Martin, Ernest, Chambésy.
Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.
Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
Mégevand, Louis, boulevard du Pont-d'Arve, 16.
× Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 4.
Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.

- MM. Montet, Edouard, rue Lévrier, 15.
Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.
Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
Nicole, Jules, boulevard de la Tour, 10.
Oltramare, Gabriel, quai des Eaux-Vives, 36.
Oltramare, Hugues, rue de la Corraterie, 11.
Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
Redard, Emile, place de Champel, 7.
Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.
Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.
Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
× Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.
Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
Rosier, William, Petit-Lancy.
Sarasin, Charles, Cité, 22.
Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.
× Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.
× Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 7, Champel.
Tavan, Edouard, Hauts-Crêts de Champel, 4.
× Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.
× Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.
Winiarski, Léon, rue des Vieux Grenadiers, 4.
Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.
Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Bally, Charles, rue de Candolle, 4.
Bernoud, Alphonse, quai des Eaux-Vives, 32.
× Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.
Boubier, Alphonse, boulevard des Philosophes, 13.
Briner, Emile, quai des Bergues, 11.
× Carl, J., rue de l'Université, 5.
Cartier, J., rue Verdaine, 11.
Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.
Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, cours des Bastions, 6.
Claparède, de, Arthur, La Boisserette, Eaux-Vives.
Combothecra, Xénocrate, boulevard du Pont-d'Arve, 14.
Corcelle, Alfred, chemin Vert, 11, Eaux-Vives.
Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.
× Decker, H., boulevard des Philosophes, 18.

- MM. Demolis, Louis, Hôtel-de-Ville.
Denso, Paul, Lancy.
DuBois, Charles, rue St-Léger, 2.
Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.
× Goldberg, Irma, rue de Hesse, 12.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 10.
Grintzesco, Jean, rue de St-Jean, 7.
× Guder, Ernest, boulevard Helvétique, 15.
Huguenin, Bélisaire, Institut pathologique, La Cluse.
× Humbert, Georges, rue de l'Université, 4.
Jaquerod, Adrien, rue des Chaudronniers, 5.
Jaunin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.
Julliard, Charles, cours des Bastions, 13.
× Karmin, Otto, avenue Favre, 26.
× Kœnig, rue de la Monnaie, 3.
Kozlowski, W. M., boulevard Carl-Vogt, 77.
× Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel.
Ladame, Paul, rond-point de Plainpalais, 5.
× Lendner, Alfred, chemin du Nant, Eaux-Vives.
Long, Edouard, rue Constantin, 6.
Mandach (de), Hôtel des Bergues.
Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.
Mercier, Henri, route de Frontenex, 49.
Mirimanoff, D., boulevard des Philosophes, 23.
Pallard, Jules, rue des Chaudronniers, 1.
Papadaki, Aristide, Asile de Bel-Air.
Pasmanik, Dora, boulevard des Tranchées, 39.
Pasmanik, Daniel, rue du Conseil-Général, 10.
Pittard, Eugène, route de Malagnou, 20.
Roch, Maurice, rue de la Prairie, 1.
Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.
× Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.
× Rotschy, Arnold, Conches.
Ruel, Charles, place du Lac, 1.
Saussure, de, René, Chambésy.
Sechehaye, Albert, chemin des Charmilles, 5.
Stefanowska, Micheline, chemin de l'Eglise, Petit-Saconnex.
× Steinmann, Emile, chemin Neuf de Saint-Jean, 25.
× Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.
Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
Viret, Louis, chemin de l'Orangerie, 3, Servette.
Vulliétty, Henri, chemin du Colombier, 11.
Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.

Secrétaire-Caissier de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

Commis : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Bureau au Bâtiment universitaire :

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierges :

M^{mes} Vve Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.
Vve Ramaz, Ecole de médecine.
Jaccard, Institut pathologique.
MM. Gallay, Ecole de chimie.
Chapel, Polyclinique.
Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.

COMITÉ DE PATRONAGE

DES

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Ce comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les faire connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner

dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, *président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

Edouard REVACLIÉ, *secrétaire-général*.

A. HARTMANN, *secrétaire*.

F. HORNEFFER, Consul d'Allemagne.

Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.

LEE WASHINGTON, Consul des Etats-Unis d'Amérique.

W. ROSIER, professeur à l'Université.

Guillaume FATIO.

Alf. MARTIN, professeur à l'Université.

Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine.

H. DE CLAPARÈDE, privat-docent.

M^{me} DE SPENGLER-GAUTIER.

M^{me} A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un Permis de séjour

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessus ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes munis de leur livret militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne	Acte d'origine (<i>Heimatschein</i>) ou passeport (<i>Reisepass</i>).
Angleterre	Passeport.
Autriche	Passeport.
Belgique	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark	Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse.
Espagne	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au consulat.
Grèce	Passeport.
Pays-Bas	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie	Passeport.
Russie	Passeport.
Bulgarie	Passeport.
Serbie	Passeport.
Suède et Norvège	Passeport.
Suisse	Acte d'origine.
Etats-Unis	Passeport.

Renseignements utiles à MM. les Etudiants

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique de la Ville*.

La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de neuf heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après-midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures,

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après-midi. Elle est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du vendredi Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1^{er} au 10 septembre inclusivement.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

